



L'assouplissement quantitatif de la BCE

Le programme d'« assouplissement quantitatif » ou « Quantitative Easing » (QE) décidé par la Banque centrale européenne lors du Conseil des gouverneurs du 22 janvier et qui a débuté le 9 mars 2015 portera sur des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire pour une valeur de 60 milliards d'euros par mois. Il devrait s'étaler jusqu'en septembre 2016 pour atteindre un total cumulé de plus de 1 100 milliards d'euros. Dans un document mis en ligne sur son site Internet, la BCE s'est attachée à répondre aux questions fréquentes posées sur ce programme d'achat d'actifs. A travers cette opération sans précédent pour elle, la BCE s'inscrit dans le cadre de son mandat de maintien de la stabilité des prix, étant rappelé que « La BCE recourt à une définition symétrique de l'inflation : une forte hausse des prix est aussi dangereuse pour notre économie que la déflation. Dans la période actuelle de croissance atone et de faible inflation, le seul instrument du taux d'intérêt n'a pas suffi à ramener l'inflation vers un niveau proche de 2 % ». La BCE indique que le programme « aidera également les entreprises européennes à accéder plus facilement au financement, à accroître leurs investissements, à créer des emplois et, à ce titre, soutiendra la croissance économique globale ... ». Par ailleurs, la BCE rappelle que ce programme ne contrevient pas à l'interdiction d'un financement monétaire – interdiction à laquelle elle adhère totalement – puisqu'elle n'effectue pas d'achat de titres sur le marché primaire et n'achète des obligations « qu'après la formation d'un prix de marché ».

Questions fréquentes sur les achats d'actifs : <https://www.ecb.europa.eu/home/html/faqassetpurchaseprogramme.fr.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 – BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 5 mars 2015 à Nicosie, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE et est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelle annoncées. M. Draghi a déclaré lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, [...] nous avons décidé de laisser les taux d'intérêt directeurs de la BCE inchangés. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, l'accent est mis désormais sur leur mise en œuvre. Dans le prolongement de nos décisions du 22 janvier 2015, nous commencerons, le 9 mars 2015, à acheter des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire. [...] Comme nous l'avons précisé précédemment, les achats mensuels cumulés de titres des secteurs public et privé s'élèveront à 60 milliards d'euros. Ils devraient être effectués jusque fin septembre 2016 et seront en tout cas réalisés jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. [...] La situation sur les marchés financiers et le coût des financements externes pour l'économie privée ont continué à se détendre, aussi à la suite de nos précédentes mesures de politique monétaire. En particulier, les conditions d'emprunt appliquées aux entreprises et aux ménages se sont considérablement améliorées. [...] Dans un environnement marqué par l'amélioration de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs, la transmission de nos mesures à l'économie réelle se renforcera, contribuant à une nouvelle amélioration des perspectives de croissance économique et une réduction de la sous-utilisation des capacités de production. Par ce biais, nos mesures contribueront à un retour durable de l'inflation vers un niveau inférieur à, mais proche de 2% à moyen terme et conforteront l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

Déclaration Introductive de Mario Draghi du 05/03/2015 : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-introductive-mars-2015.pdf

2 - Eurostat

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,2% en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 11,3% de décembre 2014 et à celui de 11,8% de janvier 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis avril 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,8% en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 9,9% de décembre 2014 et à celui de 10,6% de janvier 2014. Eurostat estime qu'en janvier 2015, 23,815 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,059 millions dans la zone euro. Par rapport à décembre 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 156 000 dans l'UE28 et de 140 000 dans la zone euro. Comparé à janvier 2014, le chômage a baissé de 1,820 million de personnes dans l'UE28 et de 896 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en janvier 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,7%) ainsi qu'en Autriche (4,8%), et les plus élevés en Grèce (25,8% en novembre 2014) et en Espagne (23,4%).

Actualités législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-243 du 2 mars 2015 relatif à la notification, par voie électronique, aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux organismes gérant des régimes de protection sociale de certains actes pris en vue du recouvrement de créances de toute nature. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030308769&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Publication : « Tendances conjoncturelles »

La dégradation de l'indicateur du climat des affaires (ICA) se poursuit au quatrième trimestre (-3,6 points). À 73 points, il se situe désormais à 27 points en deçà de sa moyenne de longue période. La baisse enregistrée depuis le second trimestre se poursuit sur les trois derniers mois de l'année. L'atonie de l'activité observée dans la majorité des secteurs, pèse sur les perspectives d'investissement à un an qui s'infléchissent de nouveau. L'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité reste mal orientée pour le premier trimestre de l'année 2015. Cette tendance défavorable influe sur le marché du travail. Dans un contexte de légère baisse des prix, la consommation des ménages enregistre une évolution contrastée avec une baisse des importations de biens de consommation mais une hausse des importations des biens d'équipements électriques. L'investissement des entreprises connaît par ailleurs une situation dégradée avec des indicateurs toujours en retrait.



Publication : « Le tourisme en Guyane »

L'agence de l'IEDOM de la Guyane a publié le 16 mars une note éclairage sur le tourisme de la région. Cette dernière s'attache à analyser la place et l'évolution du secteur en Guyane. Cette étude rappelle également les défis auxquels est confronté le secteur touristique dans le cadre de son développement (attractivité du territoire, structuration de l'offre de produits touristiques...). Le tourisme récepteur en Guyane n'a qu'un poids modéré sur l'économie du territoire. L'industrie touristique regroupe 9,6 % des entreprises guyanaises en 2013 et l'offre d'hébergement se compose en 2014 de 263 établissements.

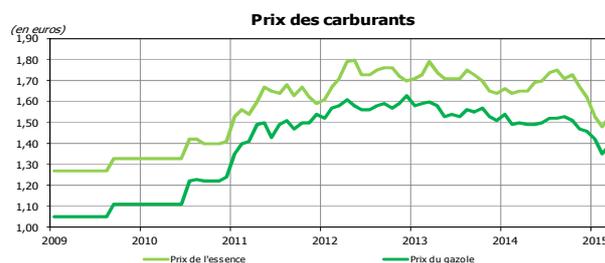
Des initiatives publiques ou privées ont été menées ou sont en cours afin d'améliorer la visibilité et l'aménagement touristique de la région, avec notamment un nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en Guyane approuvé en octobre 2013.



BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Carburants

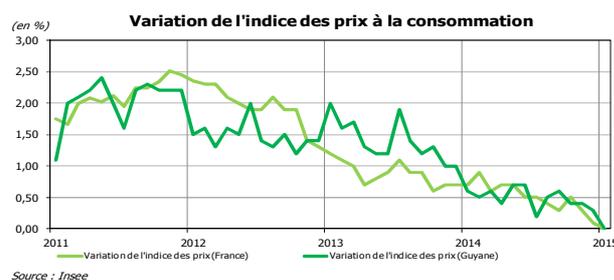
L'arrêté préfectoral fixe, à compter du 1^{er} mars 2015, le prix de vente au détail des carburants à 1,53 €/litre pour l'essence (+5 centimes) et 1,39 €/litre pour le gazole (+4 centimes). Les prix du carburant repartent donc à la hausse, après une baisse durant 6 mois consécutifs. Le prix de la bouteille de gaz s'établit à 19,91 € contre 20,26 € en janvier, soit une baisse de 35 centimes.



Source : Prefecture

Prix à la consommation

En janvier 2015, l'indice des prix à la consommation (IPC) diminue de 0,4 % après une hausse de 0,1 % en décembre 2014. Cette tendance s'explique par une baisse générale des prix hormis ceux de l'alimentation qui augmentent de 0,1 %. Sur un an, l'indice des prix stagne principalement en raison de la hausse des prix des services (+1,0 %), compensée par la baisse de ceux de l'alimentation (-0,4 %) et des produits manufacturés (-0,3 %). Sur le plan national, ainsi qu'à la Réunion, l'indice des prix enregistre une baisse respectivement de 0,4 % et de 1,2 %. On constate une tendance inverse en Guadeloupe (+0,1 %), en Martinique (+0,4 %) et à Mayotte (+0,2 %), où les prix sont à la hausse.

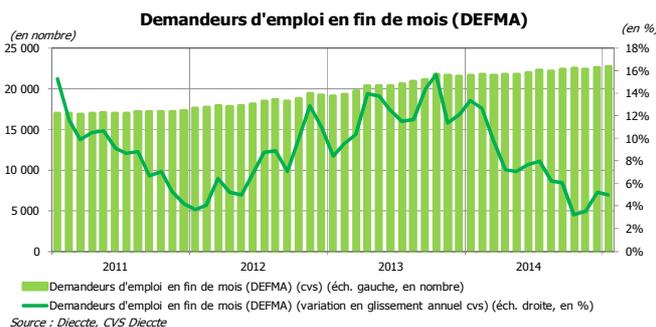


Source : Insee

Emploi et salaires

En janvier 2015, 22 721 (CVS) demandeurs d'emplois de catégorie A étaient inscrits à Pôle emploi, soit une hausse de 0,2 % (CVS) sur le mois et de 5,0 % en glissement annuel (CVS).

Revalorisé de 0,8 % au 1^{er} janvier 2015, le montant mensuel du SMIC est désormais porté à 1 472,52 euros brut sur la base de 35 heures par semaine contre 1 445,38 euros en 2014. Au 31 décembre 2014, la masse salariale du secteur privé était de 227 019 036 € pour 30 293 salariés (+0,7 %, CVS), soit une hausse de 1,1 % (CVS) en glissement annuel. Le salaire mensuel moyen par tête était de 7 499 € (CVS).



Source : Direccte, CVS Direccte

La semaine de l'artisanat

La semaine nationale de l'artisanat qui se déroule du 13 au 20 mars a pour but de faire connaître les débouchés qu'offre l'artisanat. En Guyane, cette semaine de l'artisanat sera organisée autour de visites d'entreprises, de conférences débats et d'ateliers de réflexion. Les artisans dans leur grande diversité, de la plus traditionnelle à la plus moderne constituent la première entreprise de France. La Guyane compte 5 521 artisans, dont plus de la moitié (51,3 %) est concentrée dans le secteur du BTP avec 1 900 entreprises. Viennent ensuite les services concentrant 20,2 % des artisans, le secteur fabrication (15,2 %) et celui de l'alimentation (13,3 %). L'artisanat représente globalement plus de 10 000 emplois.

Spatial

A l'occasion de la visite officielle en Pologne du Premier ministre, Manuel Valls, Jean-Yves Le Gall, Président du CNES et Marek Banaszkiwicz, Directeur de la POLSA (Polish Space Agency), l'agence spatiale polonaise créée en 2014, ont signé jeudi 12 mars à Varsovie, un mémorandum d'entente visant à renforcer la coopération franco-polonaise dans le domaine spatial. Ce mémorandum permettra notamment d'envisager la mise en place de coopérations spatiales communes, dans un cadre bilatéral ou au sein des programmes réalisés dans le cadre de l'ESA ou de l'Union européenne. Actuellement, la coopération entre la France et la Pologne dans le domaine spatial porte principalement sur la mission TARANIS (Tool for the Analysis of RAdiation from lightNING and Sprites) développée par le CNES, pour détecter et étudier les phénomènes lumineux transitoires se produisant entre 20 km et 100 km d'altitude, et qui restent aujourd'hui encore très mal connus. TARANIS sera lancé cette année par un lanceur Vega.

Cette entente intervient au moment même où Arianespace obtient la certification ISO 50 001 au Centre spatial guyanais, fruit d'un partenariat avec EDF. Portant sur le « système de management de l'énergie » cette certification vise la réduction des consommations de l'énergie au travers de l'amélioration de la performance énergétique. Arianespace dont la facture d'électricité avoisinait les 3 millions d'euros par an est la première entreprise de Guyane à adopter cette démarche.

Convention de partenariat

Le 5 mars dernier, la Caisse des dépôts (CDC), l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), le réseau Boutique de Gestion (BGE), Initiative France et l'Union des couveuses d'entreprises ont signé une convention de partenariat. L'objectif est d'encourager et de soutenir les très petites entreprises des départements d'Outre-Mer dans leur démarche de recrutement de leur premier salarié. La CDC engagera 2,3 millions d'euros chaque année jusqu'en 2017, avec un objectif final de 4 000 embauches dans les DOM grâce à ce dispositif. En plus du soutien financier, un appui administratif sera proposé aux TPE ultramarines par l'intermédiaire des 4 associations signataires. Ce programme, suppose un accompagnement en amont et en aval de la phase d'embauche. Celui-ci répond à un fort besoin d'impulser la création d'emplois dans les collectivités d'Outre-mer.

SUIVI INDICATEURS CHIFFRES

Les variations mensuelles et annuelles sont corrigées des variations saisonnières et de l'effet jours ouvrés (CVS-CJO)

	Sur le mois	Indicateurs		Données brutes	Var. mensuelle CVS	Var. sur un an CVS	Sources	
INDICATEURS MACROECONOMIQUES	PRIX	↓	Prix à la consommation (indice base 100 en 1998, avec tabac)	Janv-15	127,4	-[0,4%]	[0,0 %]	Insee
		↑	Prix administré du litre d'essence	Mars-15	1,53	[3,4%]	[-7,3%]	Préfecture/Dieccte
	MARCHÉ DU TRAVAIL INDICATEURS SOCIAUX	↑	Demandeurs d'emploi (DEFM A)	Janv-15	22 701	[1,6%]	[4,9%]	Pôle emploi
		↓	Nombre de bénéficiaires de l'allocation chômage	Déc-14	8 197	[-0,2%]	[4,3%]	Pôle Emploi
		↑	Nombre de bénéficiaires du RSA (1)	Janv-15	18 036	[3,8%]	[6,3%]	Caf
		↑	Prestations nettes versées (1)	Janv-15	11,3 M€	[17,0%]	[15,7%]	Caf
		Cumul		11,3 M€		[15,7%]		
CONSUMMATION	↓	Importations de biens de consommation (BC) (3)	Janv-15	11,1 M€	-8,1%	-5,8%	Douanes	
		Cumul		11,1 M€		-5,8%		
INVESTISSEMENT	↑	Ventes de véhicules neufs aux particuliers	Févr-15	333	28,1%	22,8%	Somafi	
		Cumul		604		9,6%		
COMMERCE EXTERIEUR	↓	Importations de biens d'équipement (BE) (3)	Janv-15	28,0 M€	-14,4%	-40,8%	Douanes	
		Cumul		28,0 M€		-40,8%		
	↑	Ventes de véhicules utilitaires	Févr-15	70	41,1%	14,7%	Somafi	
		Cumul		122		-11,4%		
	↓	Exportations (3)	Janv-15	7,6 M€	-25,6%	-21,1%	Douanes	
		Cumul		7,6 M€		-21,1%		
	↓	Importations (3)	Janv-15	82,8 M€	-15,2%	-46,7%	Douanes	
		Cumul		82,8 M€		-46,7%		
INDICATEURS SECTORIELS	SPATIAL		Tirs effectués	Cumul à Févr-15	1 tir (1 Vega)		1 tir à Févr-14	Arianespace
			Satellites lancés	Cumul à Févr-15	1 satellite		2 satellites	
	BTP	↓	Ventes de ciment (hors filler, liant et big bag)	Janv-15	5 442 tonnes	-1,0%	-12,1%	Ciments guyanais
			Cumul		5 442 tonnes		-12,1%	
	INDUSTRIE	↓	Exportations d'or en volume (3)	Janv-15	11 kilos	-86,1%	499,9%	Douanes
			Cumul		11 kilos		499,9%	
		↓	Exportations d'or en valeur (3)	Janv-15	0,4 M€	-29,0%	20,4%	Douanes
		Cumul		0,4 M€		20,4%		
		↓	Cours de l'once d'or	Févr-15	1 150,75 \$	[-8,0%]	[-11,5%]	London Bullion Market Assoc./AFD
	AGRICULTURE A GROUPEMENTAIRE	↑	Exportations de crevettes (3)	Janv-15	28 tonnes	102,7%	104,8%	Douanes
			Cumul		28 tonnes		104,8%	
		↑	Exportations de poissons (3)	Janv-15	19 tonnes	18,7%	-11,2%	Douanes
		Cumul		19 tonnes		-11,2%		
TOURISME	↓	Trafic de passagers (arrivées-départs-transits)	Janv-15	34 706	-2,3%	5,5%	CCIRG	
		Cumul		34 706		5,5%		

[Données non CVS]

(1) Mise en place du RSA début 2011, remplaçant le RMI. Données non CVS compte tenu du nombre trop faible d'observations.

(2) Trop grand nombre de points atypiques concernant le riz.

(3) Données provisoires ; les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans.

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	0,30%	10/09/2014
	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 27/02/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%

** hors prime d'Etat*

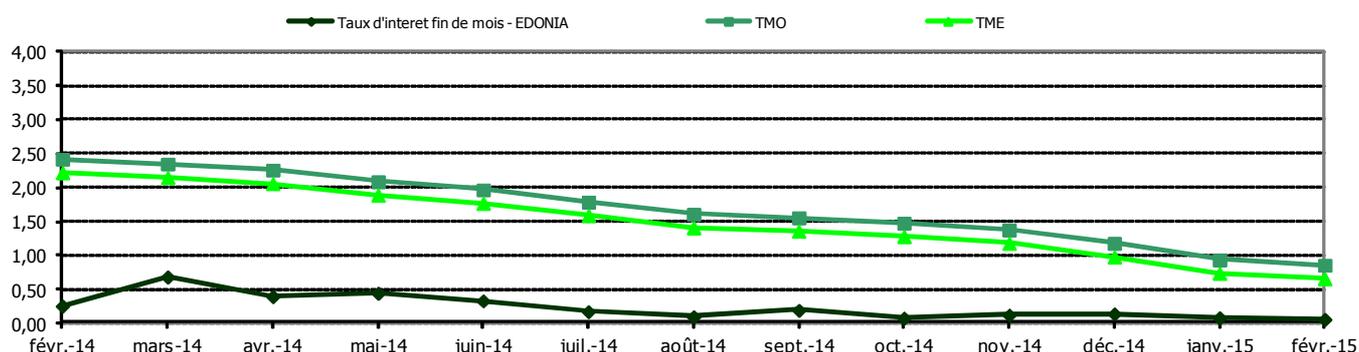
Taux d'interet fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1280%	0,1440%	0,0860%	0,0640%	-0,0050%	0,0390%	0,1100%	0,2330%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1,18%	0,98%	0,74%	0,66%	1,38%	1,18%	0,94%	0,86%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} janvier 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,57%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%
Prêts à taux variable	4,15%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%
Prêts-relais	4,92%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%
Autres prêts		Découverts en compte	13,27%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,37%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,21%	Découverts en compte	13,27%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

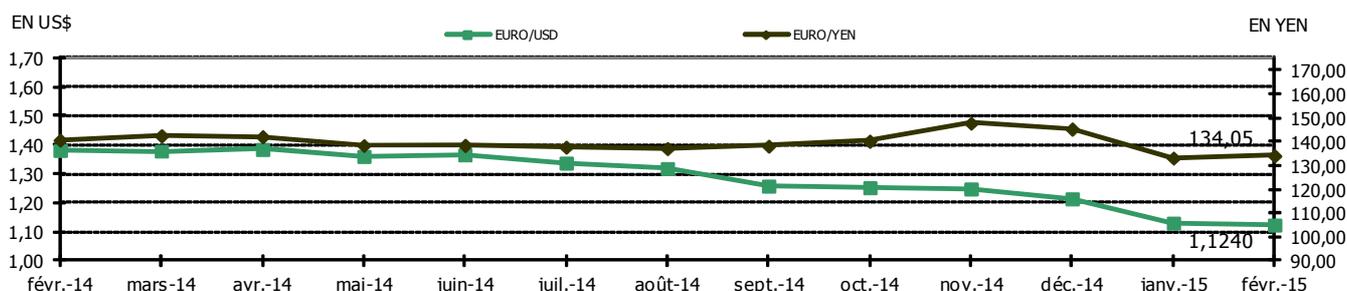
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1240	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0684	EURO/SRD (Surinam)	3,6937
EURO/JPY (Japon)	134,0500	EURO/BWP (Botswana)	10,7939	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0036
EURO/CAD (Canada)	1,3995	EURO/SCR (Seychelles)	15,7417	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1453
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7278	EURO/MUR (Maurice)	37,7209	EURO/BBD (La Barbade)	2,2386
EURO/SGD (Singapour)	1,5289	EURO/BRL (Brésil)	3,2579	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1022
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,7167	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0428	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3201,5441	EURO/XCD (Dominique)	3,0222	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	